



Civisme

publié le 15/05/2013

Descriptif :

Lu et commenté par les professeurs principaux à leur classe à partir du jeudi 15 mai 2013.

Mardi 7 mai, dans la cour des Tilleuls pendant la pause de midi, un élève a reçu dans la tête un caillou lancé par un autre élève. L'élève blessé a eu un traumatisme crânien et a dû être hospitalisé. Ce geste inconsidéré aurait pu avoir des conséquences dramatiques irréparables.

D'autres élèves ont été surpris depuis à lancer des cailloux dans cette cour où sont rassemblés jusqu'à 300 élèves ; il semble que certains aient choisi de continuer ce jeu particulièrement imbécile et dangereux.

Par conséquent, nous vous rappelons qu'il est expressément interdit aux élèves de ramasser, détenir, manipuler ou lancer des cailloux ou tout autre objet dangereux dans l'enceinte du collège.

Tout élève surpris en possession de cailloux, qu'il ait ou non l'intention de les lancer, sera immédiatement sanctionné et ses parents avertis. Si nécessaire, une plainte sera déposée à la gendarmerie.

Merci à ceux qui interviendront auprès de leurs camarades, des surveillants ou de la direction pour empêcher que cela continue : nous sommes tous responsables de notre sécurité, de celle de nos amis et de notre entourage.

La Direction



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.